

PROCES VERBAL
de l'Assemblée Générale ordinaire 2023
du Tennis Club Boisy, Lausanne le 21 février 2024.

Les membres du TC Boisy ont été invités, conformément aux statuts, 20 jours à l'avance, par courrier postal, à participer à l'Assemblée Générale qui s'est tenue à la salle de paroisse de l'église catholique du Saint-Esprit, ch. du Boisy 21, 1004 Lausanne.

En présence de 21 membres (y compris les membres du comité, au nombre de 8), le Président Xavier Pannatier ouvre la séance à 18h30.

Membres présents (21) : Xavier Pannatier, Michael Pellaz, Valery-Philippe Wegmann, Ludovic Rossé, Michele Magistrale, Fabrice Pellaz, Emmanuel Mejia, Vito Marzullo, Gesa Daetwyler, Pierrette Crisinel, Claudine Paccolat, Antonio N'Dula, Noah Riccitelli, Donato Stefanelli, Pierre Chenevard, Pierre Yves Brandt, Alain Tschabold, Sylvia Pellaz, Dominik Brader, Remi Bizimana, Pierre Gfeller

Membres excusés (5) : Jean Paul Corradini, Gilbert Faucherre, Carlo Stefanelli, Marc Isenring, Michel Lohner

Présentation de l'ordre du jour par le président.

1. Introduction et mot de bienvenue
Ouverture de séance par le président Xavier Pannatier à 18h30.
Le président demande à l'assemblée une minute de silence en la mémoire de J. Pisecky, membre actif du club qui a rendu de nombreux services.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021/2022
Le président demande si quelqu'un dans l'assemblée en souhaite la lecture. Pas de demande.
Approbation du PV de l'AG 2021 et 2022 à l'unanimité.
3. Démissions et admissions des membres durant la saison 2023
147 membres en début de saison
Durant l'exercice 2023 : 10 admissions, 31 démissions.
126 membres au 01.01.2024
Pas de remarques de l'assemblée.
4. Présentation rapport des activités 2023
Lecture d'un rapport d'activité et résumé de l'année 2023 par le président :
Cours juniors
L'exercice 2023 a débuté avec un nouveau défi et de taille, puisque nous devons trouver un successeur à notre Moniteur Ramon. Je profite de remercier Ramon pour son travail exemplaire tout au long de ces années, dont la qualité est reconnue par tous. Les premiers dossiers reçus n'étaient pas en cohésion avec la structure de notre club. Un candidat intéressant nous a été signalé ; mais nous ne sommes pas parvenus à concrétiser, l'intéressé ayant obtenu une offre plus complète de la part d'un club plus important et proposant plus d'heure. Nous avons également eu des discussions avec un autre club pour étudier la possibilité d'établir un concept de mutualisation des cours juniors. In extremis, nous avons pu mettre en place avec le support de Ramon une équipe de 3 moniteurs dont un jeune de notre club, Geoffroy Wegmann. Les inscriptions ont donc pu être ouvertes et gérées par Ramon début avril, pour un début des cours fin avril. Le retard engendré a eu pour impact une baisse sensible des inscriptions passant de 32 jeunes en 2022 à 22 en 2023. Ce dénouement était toutefois satisfaisant puisqu'il nous a permis d'éviter de renoncer à l'organisation des cours juniors.

Organisation de la saison

En parallèle de l'organisation des cours juniors, le comité a concentré ses forces sur la préparation de l'ouverture de la saison, avec la traditionnelle corvée de printemps à laquelle nous avons eu le plaisir d'avoir la présence de membre hors comité dont des juniors. A cette occasion, nous avons effectué un inventaire du matériel à racheter dans l'immédiat pour le confort de nos membres.

La météo capricieuse du début de saison a retardé l'ouverture des courts et a généré des échanges plus importants que d'accoutumée avec Real Sport pour bénéficier de la meilleure date possible. Finalement, l'ouverture officielle s'est faite le 25.04.2023.

Sur le plan administratif nous avons tenu nos obligations pour l'organisation des licences et des équipes d'IC. Concernant les finances, nous nous sommes consacrés en priorité à facturer les éléments non facturés en 2022. Cela a eu pour conséquence de générer un retard de 2 mois dans l'envoi des cotisations et refacturation des licences ST 2023, nous en sommes navrés. Pour la première fois, celles-ci ont été envoyées par courrier électronique. Comme évoqué lors de notre dernière AG, un 10% des membres n'ont pas reçu ces envois car je souhaitais les informer au préalable de ce nouveau mode d'expédition. Malheureusement, je ne suis pas parvenu à le faire avant mon absence de 2 mois en juin et juillet, obligation professionnelle et vacances. Je leur réitère mes excuses pour ce manquement.

A mon retour, nous avons organisé l'AG pour les exercices 2021 et 2022. Au vu des sujets à traiter et afin de respecter le délai de convocation, nous avons repoussé la date au 5 Octobre 2023. Je regrette les interrogations et la méfiance que cela a généré. Je suis profondément affecté par le manque d'égard pour les membres du comité 2021 et 2022 qui ont tenu coûte que coûte le club, malgré un comité en sous-effectif chronique. Cela n'est pas acceptable.

Compétition

Le président invite les membres d'équipes IC à donner un compte rendu de leur saison. Fabrice Pellaz note que la première équipe s'est hissée en 2ème ligue. Il y avait encore une équipe de 3ème ligue et une équipe junior.

Manifestations

Les manifestations et tournois ont sensiblement diminué. Ce phénomène s'explique principalement par un changement de la structure des membres, à l'instar du tournoi sans grade qui a souffert du nombre de joueurs maintenant licencié ST ; et du manque de ressources disponibles, comme cela s'est produit pour le tournoi d'été.

Le tournoi d'automne a connu un tableau de simples messieurs avec des inscriptions de juniors, ce qui me réjouit. La fréquentation a été acceptable avec 16 joueurs. Il y a également eu un tableau de double.

La manifestation organisée par mes soins a connu une bonne fréquentation et les coûts ont été minimes, moins de CHF 800.-.

La fin de saison

La météo a été aussi capricieuse que le début de saison avec des intempéries importantes. Les courts sont toutefois restés ouverts jusqu'à mi-novembre.

Depuis le mois de septembre, une campagne de rappel a été effectuée pour régulariser les créances clients.

Le président donne la parole à l'assemblée. La parole n'est pas demandée.

5. Approbation du rapport des activités 2023
D. Brader s'abstient (en raison de son arrivée tardive)
Approbation de tous les autres membres de l'assemblée.

6. Présentation des comptes 2023

Le président distribue le document « pertes et profits » pour la saison 2023 dans l'assemblée, puis présente et taille le document.

Suite à une question, il détaille le cas des 2 membres d'honneur, JP Corradini et P. Chenevard qui ne payent pas de cotisation.

Sur l'exercice 2023 le chiffre d'affaires est en baisse, conséquence de la baisse du nombre de membres.

Les éléments exceptionnels et hors période sont multiples, conséquence du travail de récupération des créances clients et « nettoyage » du bilan financier (dissolution du compte de dépôt des clés par exemple).

Provision de perte comptable augmentée à CHF 10000 (contre CHF 2500 évoqué lors de l'assemblée générale précédente) au vu des montants en présence.

Distribution du document de « bilan » pour la saison 2023 dans l'assemblée par le président, puis présentation et description.

Sur l'exercice 2023, le recouvrement des créances a atteint environ CHF 7000 ; alors qu'approximativement CHF 3000.- de créances 2023 n'ont pas encore été encaissées. La baisse nette de ce poste sur un an se chiffre donc à presque CHF 4000.-.

Le président souligne que depuis fin 2023 jusqu'à ce jour, nous avons récupéré CHF 2'570.- supplémentaires.

Il s'en suit une discussion dans l'assemblée sur la gestion des membres qui ne jouent plus sans démissionner. Auparavant ces membres étaient exclus et la facturation extournée. Actuellement, les cotisations dues sont comptabilisées, ce qui explique une partie des créances. Dans certains cas, le membre est mis en congé et des frais de rappels sont facturés.

Note de D. Stefanelli qui conseille le comité d'informer explicitement les gens qu'en cas d'absence de démission, la cotisation est due. Le comité propose de mettre cela en place l'année prochaine.

Le président pointe le manque de moyen de pression sur les mauvais payeurs.

Note de P. Chenevard : la mise en poursuite n'est pas rentable

Note de P. Chenevard : historiquement, le club envoyait 2 rappels, puis excluait les membres en retard de paiement.

Le président explique que sur l'exercice 2023, l'ordre de grandeur des membres pour les démissions non communiquées est d'une quinzaine de membres.

Note de A. Tschabold : la facturation des cours juniors 2021 a pris beaucoup de retard. Le rappel de la facturation n'a été effectué qu'en 2023, représentant un montant important. Le président justifie cette situation par le manque de ressources au comité.

Le président explique qu'il a toujours été ouvert à des plans de règlement lorsque les sommes à payer étaient trop importantes.

Demande de E. Mejia que l'ancien comité transmette toutes les informations possibles à la nouvelle équipe pour tracer et recouvrer les créances existantes.

L'acompte de clients correspond essentiellement à un apport personnel de sa part en vue de régler une facture urgente.

L'amortissement du matériel est complet, reste CHF 1 symbolique au bilan. Cela représente plus de CHF 4'500.- d'amortissement en 10 ans.

Une provision de CHF 2500 a été constituée pour financer des travaux futurs.

Le président donne la parole à l'assemblée pour des questions à ce sujet.
E. Mejjia demande l'état des comptes (montants) ce jour.
Réponse du président Le compte épargne est crédité d'environ CHF 24000.

P. Gfeller remarque qu'en 2012 la réserve se montait à CHF 58000. Le déficit des derniers exercices et l'érosion des membres explique cette baisse, qui n'apparaît pas soutenable pour les exercices à venir.
Le comité lui répond que ce sujet sera abordé plus en détail ultérieurement dans la séance.

7. Rapport des vérificateurs des comptes

Lecture faite par D. Brader.

« En notre qualité de 1er rapporteur et 2ème rapporteur, nous avons procédé à la vérification des comptes des exercices 2023 en date des 16, 18 et 19 février 2024. Nous avons bénéficié d'un accès direct au système comptable et avons pu apprécier valablement le travail du comité. Nous avons procédé à un contrôle de la conformité des soldes des comptes et avons chacun vérifié par échantillonnage les justificatifs des écritures comptables. Toutes nos vérifications et questions en la matière ont trouvé satisfaction.

Nous avons également constaté que la comptabilité est présentée de manière claire et permet un suivi précis des états financiers, des créances clients et des acomptes clients. Nous attirons l'attention sur le fait que le ducroire en face de l'état brut des créances clients, était augmenté pour l'année 2023. Le résultat de cette augmentation du ducroire est une diminution de l'état net des créances clients, mais aussi une augmentation des pertes en 2023.

Sur la base des pièces contrôlées et des documents fournis, aucune irrégularité n'a été constatée et nous avons pu apprécier le soin et la précision de la tenue de la comptabilité.

Les comptes font apparaître un total des actifs au 31.12.2023 de CHF 40248.26, compte tenu d'une perte de CHF 6465.56 pour l'exercice 2023.

Nous recommandons à l'assemblée d'approuver ces comptes tout en donnant la mission au comité de diminuer les créances clients le plus activement avec des mesures possibles au cours des exercices 2024 en cours.

Lausanne, le 21 février 2024

Le 1er Rapporteur Dominik Brader

Le 2ème Rapporteur Alain Lala »

D. Brader détaille le fait que le ducroire actuel correspond approximativement au montant considéré aujourd'hui irrécupérable de par la perte de suivi lors des changements historiques du système de comptabilité.

8. Approbation des comptes 2023

Le président demande à l'assemblée de voter sur l'approbation des comptes 2023

Abstention de X. Pannatier, M. Magistrale et P. Gfeller

Acceptation par les autres membres

9. Approbation du rapport des vérificateurs des comptes

Le président demande à l'assemblée de voter sur l'approbation du rapport des vérificateurs des comptes

Abstention de D. Brader

Acceptation par les autres membres

10. Décharge au comité et aux vérificateurs des comptes

Le président demande à l'assemblée de voter sur la décharge au comité et aux vérificateurs des comptes

Abstention de F. Pellaz et M. Michele

Acceptation par les autres membres

11. Présentation du nouveau comité et élections du président, des membres du comité et des vérificateurs des comptes
Distribution d'un document de présentation de la nouvelle équipe de comité par M. Pellaz.
Présentation orale des nouveaux membres du comité et des propositions de responsabilité

Sont proposés :

Président : Michael Pellaz
Vice-Président : Ludovic Rossé
Secrétaire : Bruno Penlae
Trésorier : Valery-Philippe Wegmann
Responsable junior : Emmanuel Mejia
Responsable technique : Michele Magistrale
Marketing : Fabrice Pellaz

Le président procède au vote pour le comité dans son ensemble :
Acceptation du nouveau comité et des postes proposés à l'unanimité

Le président procède ensuite à l'élection des vérificateurs des comptes
Il rappelle le fonctionnement historique, basé sur un roulement des vérificateurs, le 1^{er} vérificateur actuel D. Brader deviendrait 2^{eme} vérificateur. Le 2^{eme} vérificateur actuel, A. Lala deviendrait vérificateur suppléant. Le président appelle aux candidatures pour le poste de 1^{er} vérificateur.

P. Gfeller se porte candidat au poste de 1^{er} vérificateur.

La proposition comme vérificateurs des comptes pour l'exercice 2024 est donc la suivante :

1^{er} vérificateur : P. Gfeller
2^{eme} vérificateur : D. Brader
Vérificateur suppléant : A. Lala

Le président procède au vote.
L'assemblée accepte les vérificateurs proposés à l'unanimité.

12. Présentation des priorités 2024

Présenté par M. Pellaz

Les priorités que la nouvelle équipe du comité se donne pour 2024 sont les suivantes :

- Comptabilité et facturation pour assurer la pérennité du club
- Site internet et réseaux sociaux pour dynamiser et accroître le nombre de membres
- Promotion du club, campagne publicitaire pour accroître le nombre de membres
- Sponsoring pour améliorer les finances
- Qualité des infrastructures pour assurer le plaisir et la satisfaction des membres

13. Présentation du programme 2024

Le programme est présenté par L. Rossé qui détaille les événements prévus. Il sera joint dans l'envoi de début de saison et disponible tout au long de la saison sur le site internet du club.

Note de E. Mejia : Le volume des cours juniors à été augmenté pour bénéficier de subventions (le volume passe de 12 heures à 15 heures).

Le président donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.
La parole n'est pas demandée.

Note de G Daetwyler qui signale qu'elle n'a pas reçu la convocation pour cette Assemblée générale, convocation qui avait été envoyée par l'intermédiaire de balle jaune. Le président propose de regarder ce sujet avec l'intéressée à la fin de la séance.

14. Présentation du budget 2024 et des cotisations 2024 et approbation

Le budget est présenté par Valery-Philippe Wegmann.

M. Wegmann informe les membres que le futur système de comptabilité émettra les factures sous forme de QR code.

Le système actuel, créé et administré par Xavier Pannatier pourrait exposer le club à un souci d'obsolescence et de manque de support. Il a été décidé pour cela d'acheter une licence du logiciel de comptabilité Crésus avec lequel M. Wegmann se familiarise actuellement.

La perte prévue pour le budget de l'exercice 2024 sur la base des membres d'aujourd'hui est de CHF 5160.

Vient ensuite la présentation par M. Pellaz du plan tarifaire 2024.

Ce plan tarifaire est le suivant :

Finance d'entrée	CHF 0
Clé nouveau membre	CHF 50 (inclus CHF 30 de caution)
Adulte	CHF 280
Couple	CHF 530
Etudiant	CHF 180
Juniors	CHF 120
Famille	CHF 800
Congé	CHF 60
Cours juniors	CHF 200 (15h au lieu de 12h)
Invité	CHF 12

Il souligne que malgré les hausses tarifaires présentées, le TCB reste parmi les moins chers de la région.

M. Pellaz précise la définition de la famille : parents, enfants, et ménage commun.

Ce plan tarifaire permettrait un exercice 2024 à l'équilibre sur la base des éléments disponibles aujourd'hui.

Le comité ne bénéficiera plus de la gratuité des cotisations tant que le club ne sera pas rentable.

Question de D. Stefanelli pour l'entretien des abords des terrains, pour lequel des professionnels sont engagées depuis 2 ans.

M. Pellaz signale qu'il est budgété CHF 2000 pour les entretiens en cours de saison.

M. Pellaz présente la suppression de la gratuité de cotisation pour les juniors lors de la première année s'ils participent aussi au cours junior, cela dans le but d'améliorer les finances.

Le président souligne que l'effectif au jour d'aujourd'hui sont au point bas dans le cycle annuel, donc la projection actuelle est plutôt pessimiste.

15. Présentation du nouveau moniteur

Présenté par E. Mejia

Le nouveau moniteur, présent à l'assemblée générale se nomme Noah Riccitelli.

E. Mejia explique que le club se devait de trouver un remplaçant au moniteur sur le départ et que les entretiens avec Noah ont donné une grande satisfaction au comité, qui se rejoint de la proposer comme moniteur du club.

Noah a passé la formation Jeunesse et Sport (coach JS), et la formation « enfants » est prévue à l'avenir (cela permettrait une subvention supplémentaire).

Applaudissements de l'assemblée.

Le président donne la parole à l'assemblée pour des questions.
La parole n'est pas demandée.

16. Proposition de modification de l'art 37 des statuts

Le nouveau comité souhaite améliorer le traitement du retard ou du non-paiement de cotisations en anticipant l'échéance pour le paiement de la cotisations.

Pour cette raison il est proposé la modification suivante de l'article 37 des statuts :

Art. 37 Les cotisations doivent être payées avant le **15 avril**.

M. Pellaz explique la raison de cette modification, qui est de permettre de bloquer les membres non payeurs avant le début de la saison.

Le président procède au vote de cette modification :

Pas d'objection

Acceptation à l'unanimité.

Les statuts et règlements seront réédités et seront aussi affichés au club house.

17. Divers et propositions individuelles

F. Pellaz informe qu'un nouveau site internet du club est disponible. Il contient les mêmes informations qu'auparavant mais règle des problèmes historiques d'hébergement de d'interface vieillissante.

Le comité adresse ses remerciements à David Corradini qui s'est chargé du nouveau site internet bénévolement.

F. Pellaz souligne aussi la création ou réactivation de comptes du club sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, sur lesquels il se charge de créer du contenu.

Cette présence a déjà porté ces fruits puisque c'est par ce canal le nouveau moniteur a été trouvé.

Question de D. Brader qui souhaite savoir si le nouveau comité pense réactiver les matchs défis.

M. Pellaz pointe le manque de fonctionnement de cette formule sur le long terme. Le comité reste ouvert aux propositions pour améliorer cette formule.

Note de D. Stefanelli qui signale qu'il monte une équipe Lombardet, dont il sera capitaine.

F. Pellaz remercie X. Pannatier et l'ensemble de l'ancien comité pour le travail.

M. Pellaz remercie l'ancienne et la nouvelle équipe.

La séance est levée par le président à 20h40.

Lausanne, le 21 février 2024

Le Secrétaire : B. Penlae

